

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-05-08

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDEArrondissement
de NARBONNEDomaine :

Voirie

Objet : Subventions
exceptionnelles de
fonctionnement à la
MJC et à X-TrailNbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	
- votants	
- absents	
- exclus	0

Convocation en date
du : 10 mai 2023Affichage en date
du : 17 mai 2023Publication de la
présente en date
du : 17 mai 2023CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
17 mai 2023PAR PUBLICATION
LE : 17 mai 2023

Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, ROCHETTE Justin.Formant la majorité des membres en exercice.Absents : MARTINEZ Christine, TROCHON Marjolaine, VIGNON LucieProcurations : MARTINEZ Christine a donné procuration à AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine a donné procuration à BLANC Eric, VIGNON Lucie a donné procuration à LEDOYEN Anne-SophieSecrétaire : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire indique au conseil que deux associations ont formulées une demande de subvention exceptionnelle pour leur permettre de réaliser les activités de l'année 2023.

Il présente la demande formulée par la MJC ainsi que celle de l'associations X-Trail.

Il propose d'accorder une subvention exceptionnelle à ces deux associations comme suit :

- CPAG : 1 500 €
- X-Trail : 500 €

Le conseil après délibération :

☒ Donne son accord pour que soit versé à l'association CPAG, une subvention exceptionnelle d'un montant de : 1 500 €

☒ Donne son accord pour que soit versé à la X-Trail, une subvention exceptionnelle d'un montant de : 500 €

☒ Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait à IFait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 16 mai 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230516-D20230508-DE